

## IL EXISTE 2 LICENCES :

- **la Licence A** permet de participer à toutes les compétitions. Elle donne droit au classement Élo et au classement Élo Rapide.
- **la Licence B** ne permet de participer à des parties officielles que dans le cas où elles ont une durée inférieure à 60 minutes.

La Licence A et la Licence B permettent de voter et de se présenter à tout poste de responsabilité.

Tous les licenciés bénéficient de l'assurance FFE lors de la pratique des activités ainsi que lors des déplacements aller-retour : une Individuelle Accident, une garantie Responsabilité Civile.

L'attestation d'assurance est disponible dans les espaces clubs et sur [le site FFE](#). (colonne de droite)

**Mutations :** les joueurs mutés (cf. Règles Générales – livre FFE) doivent être licenciés au plus tard le **31 janvier** (cachet de la poste faisant foi).

## LA PRISE DE LICENCES :

Voir [Consignes pour la prise de licences](#).

## LE CERTIFICAT MÉDICAL :

Il est **une obligation** du Code du Sport (art. L.231-2), permettant d'établir l'absence de contre-indications à la pratique du Sport.

Le certificat médical doit donc être présenté lors de la 1<sup>re</sup> prise de licence. Il est exigible tous les 3 ans. Les saisons n+1 et n+2, l'affilié remplit un questionnaire de santé lors du renouvellement de sa licence.

**A partir de la saison 2018-2019, cette mesure est mise en place progressivement. Nous incitons les clubs à collecter dès à présent ce certificat médical, qui peut avoir été établi pour une autre activité sportive** (il doit être daté de moins de 3 ans).

Toutes les informations concernant le certificat médical (CM) ainsi que sa mise en œuvre pratique sont consultables dans le Livret des Clubs (ch. 5).

**Les documents relatifs au CM sont disponibles dans les espaces clubs** (Rubrique Circulaires).

## LES TARIFS PAR CATÉGORIES (Part fédérale)

Catégories	Années de naissance	Lic. A	Lic. B
<b>Vétéran</b>	Né en 1955 et avant	<b>27 €</b>	<b>5 €</b>
<b>Senior Plus</b>	Né de 1956 à 1970	<b>27 €</b>	<b>5 €</b>
<b>Senior</b>	Né de 1971 à 2000	<b>27 €</b>	<b>5 €</b>
<b>U20 (junior)</b>	Né en 2001 et 2002	<b>14 €</b>	<b>1.5 €</b>
<b>U18 (cadet)</b>	Né en 2003 et 2004	<b>14 €</b>	<b>1.5 €</b>
<b>U16 (minime)</b>	Né en 2005 et 2006	<b>9 €</b>	<b>1.5 €</b>
<b>U14 (benjamin)</b>	Né en 2007 et 2008	<b>9 €</b>	<b>1.5 €</b>
<b>U12 (pupille)</b>	Né en 2009 et 2010	<b>9 €</b>	<b>1.5 €</b>
<b>U10 (poussin)</b>	Né en 2011 et 2012	<b>9 €</b>	<b>1.5 €</b>
<b>U08 (petit poussin)</b>	Né en 2013 et après	<b>9 €</b>	<b>1.5 €</b>

La licence est constituée de la part fédérale à laquelle s'ajoute la part Ligue et Comité départemental qui ne peut excéder la part FFE, dans chaque catégorie.

## VOIR TARIFS D’AFFILIATION / LIGUE

## Cotisation club

Le montant de la cotisation club est fonction du nombre de voix dont dispose le club à la fin de la saison précédente, **soit au 31.08.2019** pour cette nouvelle saison.

### BARÈME DE LA COTISATION-CLUB :

Nombre de voix	Montant de la cotisation-club
De 0 à 1 voix	38 €uros
2 voix	45 €uros
3 voix	50 €uros
4 voix	60 €uros
5 voix	70 €uros
6 voix	80 €uros
7 voix	90 €uros
8 voix et plus	100 €uros

### MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS

Les règlements mis à jour sont disponibles sur le site fédéral dans la rubrique [« Règlements »](#)

Toutefois, les clubs désirant une version papier, pourront en faire la demande, en renvoyant ce bon de commande au secrétariat fédéral (adresse au bas de la page).

Nom ..... Prénom .....

Président du club de .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville.....

### VOTRE CORRESPONDANTE POUR LES LICENCES

**LAETITIA CHOLLET :**

[laetitia.chollet@ffechecs.fr](mailto:laetitia.chollet@ffechecs.fr)

01 39 44 65 83

Le site fédéral :

[www.echechs.asso.fr](http://www.echechs.asso.fr)